



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 25 AU 31 AOÛT 2020

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

	MARDI 25	MERCREDI 26	JEUDI 27	VENDREDI 28	SAMEDI 29	DIMANCHE 30	LUNDI 31	
SOUPE 0,90€	VELOUTÉ DE POTIRON	SOUPE AUX LÉGUMES VERTS	VELOUTÉ DE COURGETTES	BOUILLON DE VOLAILLE VERMICELLE	SOUPE 5 LÉGUMES	SOUPE AUX LENTILLES	VELOUTÉ DE NAVETS ET CAROTTES	
ENTRÉE	CROQUE-MONSIEUR FORESTIER ou TERRINE MAISON	CHAMPIGNONS À LA GRECQUE ou CŒURS DE PALMIERS VINAIGRETTE	GRATIN DE THON ou SALADE D'HARICOTS VERTS	SALADE VERTE ou FOND D'ARTICHAUT VINAIGRETTE	PÂTES EN SALADE ou SURIMI MAYONNAISE	MACÉDOINE DE LÉGUMES ou MOUSSE DE CANARD	DUO DE CHOU EN SALADE ou MAQUEREAU AU VIN BLANC	
PLAT OU PLAT UNIQUE	BOULETTES D'AGNEAU À LA TOMATE ou PALETTE SAUCE MOUTARDE	BEIGNET DE POISSON ou COQ À LA BIÈRE	RISSOLETTE DE VEAU ou RÔTI DE DINDE AU JUS	HACHIS PARMENTIER ou CANNELONIS GRATINÉS	BŒUF BOURGUIGNON ou ANDOUILLETTE GRILLÉE	PAUPIETTE DE VEAU ou BALLOTTINE DE POISSON	POULET RÔTI ou SAUCISSON CHAUD	
LÉGUME	PETITS POIS AUX LARDONS ou ENDIVES BRAISÉES	SEMOULE ou PURÉE DE CAROTTES	POMMES DUCHESSES ou SALSIFIS PERSILLÉS		POMMES DE TERRE VAPEUR ou POÊLÉE DE LÉGUMES	RIZ PILAF ou CHOU BLANC BRAISÉ	HARICOTS BEURRES PERSILLÉS ou PURÉE DE POIS CASSÉS	
FROMAGE	COULOMMIERS ou VACHE QUI RIT	TARTARE FINES HERBES ou TOMME CATALANE	COMTÉ ou YAOURT NATURE	BÛCHE MÉLANGÉE ou MUNSTER	FROMAGE DE CHÈVRE ou RONDELÉ NATURE	FROMAGE BLANC ou KIRI	MIMOLETTE ou BRIQUE AFFINÉE	
DESSERT	FRUIT DE SAISON ou MOUSSE AU CITRON	COCKTAIL TROPICAL ou GAUFRE SUCRÉE	FROMAGE FRAIS FRUITÉ ou SALADE DE BANANE/KIWI	FLAN NAPPÉ CARAMEL ou FRUIT DE SAISON	YAOURT AUX FRUITS ou COMPOTE	RAISIN ou TARTE GRILLÉE À L'ABRICOT	GÂTEAU DE SEMOULE ou FRUIT DE SAISON	
PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/>								

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 ou La Cuisine de Jacquotte au 03 85 72 28 67 MAIL(lacuisinedejacquotte@gmail.com)

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE (sauf hospitalisation d'urgence).

ATTENTION:

Nous rappelons qu'il nous est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire.

En cas d'absence lors du passage, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés,